
Aide à l'inscription sur « démarches-simplifiées » (« d-s »)

Généralités

Vous allez procéder à une inscription pour le recrutement 2022 à l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace 722.

Pour vous connecter à cet espace dédié, il vous suffit de cliquer sur le lien qui vous est donné. Vous remplirez les différentes rubriques ; vous pouvez le faire en plusieurs fois.

Les nom et prénom donnés sur la première page peuvent être soit ceux du représentant légal, soit ceux du candidat. En revanche, l'adresse mail que vous donnez sur cette page est essentielle. Si vous avez déjà un compte sur « d-s » ou bien si vous vous connectez via France Connect, c'est l'adresse habituelle de ce compte. En effet, la totalité des communications entre le service qui instruit votre dossier et vous-même passera via cette adresse.

Privilégiez toujours le contact via la messagerie de « d-s » plutôt que l'adresse gmail liée au recrutement de l'EETAAE. La réponse apportée sera toujours plus rapide par ce biais.

En cas de difficultés persistantes, vous pouvez nous contacter au 05 46 95 70 75 ou au 05 46 95 85 08.

Pièces numérisées à préparer avant de commencer (en pdf de préférence). Une pièce peut comporter plusieurs pages.

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité (si possible une seule page)
- Déclaration du représentant légal (à télécharger sur le site internet)
- Lettre de motivation manuscrite
- Bulletins scolaires (se référer à la circulaire)
- Relevé de notes du brevet (pour une inscription en 1^{ère} uniquement)
- JDC ou recensement (si déjà effectué)
- Attestation sur l'honneur (uniquement dans le cas d'une famille séparée où le 1^{er} représentant légal n'a plus de contact avec le 2^{ème} représentant légal)
- Copie du livret de famille
- Eventuellement : PAI, PAP, BIA, attestations militaires, diplômes, jugement indiquant la perte de l'autorité parentale, autres ... (Regrouper ces pièces dans un seul fichier).

Données à préparer

- Adresses, téléphones, emails des représentants légaux et du candidat
- Coordonnées de l'établissement scolaire actuel : Nom, ville, email, téléphone.
- Ville du CIRFA (centre d'information et de recrutement des forces armées) dans laquelle vous allez déposer un dossier de candidature. En cas de doute, trouvez le vôtre sur <https://devenir-aviateur.fr>.

Les étapes de l'inscription

- 1) Vous démarrez l'inscription sur « d-s » via le lien que vous trouvez sur notre site www.eetaa722.fr. Aussitôt, vous recevez un premier message dans votre boîte mail vous donnant un lien à conserver pour accéder à votre dossier en permanence.
- 2) Vous revenez sur votre dossier autant de fois que vous voulez tant que vous n'avez pas cliqué en bas du formulaire sur « déposer un dossier ». Votre dossier est dit à l'état de « **brouillon** ». Ce brouillon est enregistré automatiquement à chaque fois que vous rentrez une nouvelle donnée.
- 3) Lorsque vous cliquez sur « déposer le dossier », vous recevez un message de confirmation de dépôt. La date limite de dépôt est fixée au **13 avril 2022**. N'attendez pas non plus cette date limite si vous estimez que votre dossier est complet. En effet, votre inscription n'est pas encore terminée. La seule pièce manquante autorisée au moment du dépôt est le bulletin du 2^{ème} trimestre de l'année en cours. Au-delà de cette date, le dossier n'est plus modifiable non plus.
- 4) Un dossier « **déposé** » est visible par l'administration. Il peut être basculé en « instruction » par nos services à tout moment. Quand c'est le cas, vous recevez un nouveau message indiquant qu'il passe à l'état « **examiné** ». Vous ne pourrez plus alors le modifier vous-mêmes, sauf si le bureau examens sélections de l'EETAAE vous le demande.
- 5) Sachez toutefois qu'à tout moment, notre bureau peut apporter une correction manuellement ; par conséquent, si vous vous rendez compte d'une erreur commise, celle-ci n'est pas fatale pour votre dossier. Lors de cette étape, nous ne jugeons pas la qualité du dossier mais sa recevabilité.
- 6) A tout moment, vous pouvez communiquer via la messagerie de « d-s ». Evitez les messages du type : « avez-vous bien reçu mon dossier ? » ; « est-il complet ? »
- 7) Si votre dossier est incomplet ou qu'il présente une anomalie, vous êtes invités uniquement via la messagerie à apporter les corrections au plus vite. La date limite de correction est fixée au **30 avril 2022**. Un dossier non validé à cette date ne sera pas étudié.
- 8) Lorsque votre dossier est complet et « **validé** », vous recevez un message vous l'indiquant ainsi qu'un lien vous permettant de télécharger une attestation d'inscription. En cas de « **refus** », le motif de ce refus est indiqué dans le message reçu.
- 9) Vous contactez au plus tôt le CIRFA dans lequel vous devez déposer le dossier afin de prendre rendez-vous. Vous vous y rendez en apportant l'attestation que vous aurez téléchargé. Elle sera la preuve que votre dossier a bien été pris en compte. Au-delà du 13 avril 2022, même si votre dossier n'a pas encore été validé, planifiez un rendez-vous avec le CIRFA **au plus tard le 30 avril 2022**.
- 10) Le CIRFA ou SIR est en charge de terminer votre candidature. Il s'occupera notamment d'organiser la visite médicale auprès du centre régional de recrutement air. Il vous demandera également quelques documents complémentaires.
- 11) Le bureau examens sélections reviendra vers vous pour ajouter une pièce comme par exemple, le bulletin du 2^{ème} trimestre de l'année en cours qui est souvent obtenu fin mars ou début avril. Dans ce cas, vous êtes prévenus par un email vous l'indiquant. Vous pouvez anticiper cette réclamation en nous le joignant via la messagerie.
- 12) Il n'est pas exclu qu'après les résultats d'admission, le bureau examens sélections communique de nouveau avec vous via « d-s » et la messagerie. A chaque fois, vous recevrez une alerte sur votre boîte mail.

Résumé des 4 états de votre dossier :

- Brouillon : vous le remplissez et mettez les pièces jointes. Pour l'école, le dossier n'existe pas.
- Déposé : vous avez terminé de le compléter. Vous le mettez à la disposition de l'EETAAE.
- Examiné : le bureau examens sélections va vérifier la recevabilité du dossier.
- Validé ou refusé : décision finale. Rappel : cela signifie uniquement que le dossier sera étudié par la commission chargée du recrutement. Seules les listes d'admission diffusées sur notre site indiqueront si le candidat est retenu ou non.